



Commune
de
MAZAMET

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le 08/07/2025

S²LO

ID : 081-218101632-20250701-2025_DEL37-DE

Séance du 1^{er} juillet 2025

2025 / 03 / 05

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux	
EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 23
REPRESENTEES	: 10
ABSENT	: 00
VOTANTS	: 33

Date de Convocation : *Mardi 24 Juin 2025*

Date d'Affichage : *Mardi 24 Juin 2025*

Secrétaire de Séance : *Evelyne MARTY-MARINONE*

Etaient présents :

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, AMALRIC André, MAUREL Agnès, PÉNÉLA Wilfried, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, BARENS Janine, ROQUES Christine, GORIN Serge, MONNIER Laurent, MARTIN Michel, PUECH Benoît, CÈNES Alexandre, CAUQUIL Fabrice, ORIVÈS Elizabeth, BRIANT Jean-Michel, MARTY-MARINONE Evelyne, ESTRABAUD Guy, CARAGUEL Fabienne, CÈNES Frédéric.

Etaient absents représentés :

BERBESSOU Michel par AMALRIC André
KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José par FABRE Olivier
CHABBERT Cécile par PÉNÉLA Wilfried
ARMERO Séverine par MARTY-MARINONE Evelyne
ESTRABAUD Josiane par ROUQUETTE Françoise
LAFONT Stéphanie par ALBERT Corine
ASSÉMAT AUGUSTO Clothilde par MAUREL Agnès
CASTAGNÉ Chantal par BANCAL Philippe
IOUALALEN Valentin par BARENS Janine
BORIES Pascale par ASSÉMAT Christophe

OBJET : Attribution de subventions de fonctionnement.

Vu l'article L 2311-7 du CGCT qui stipule que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du budget,

Vu les crédits inscrits au Budget Primitif du budget principal de la Commune, exercice 2025, chapitre 65, article 6574,

Considérant qu'afin de couvrir les frais engagés par certaines associations notamment lors de leur participation au développement des actions culturelles, sociales et festives de notre territoire, la Commune de Mazamet leur octroie ponctuellement une aide financière.

Considérant que cette affaire a été présentée au cours de la Commission Municipale « Finances - Intercommunalité – Ressources humaines – Administration générale » du mercredi 25 juin 2025,

DECIDE, après en avoir délibéré,

- **D'allouer** les subventions aux associations désignées ci-après :

65748.3480

ASSOCIATION POUR LA PROMOTION ET LA DEFENSE DU MELSAT DE MAZAMET : **500 €**
(Frais de présentation du produit à l'Assemblée Nationale, le 6 mai 2025)

65748.3260

SOCIETE DE CHASSE BRETTE LES MAUZES : **340 €**
(1^{ère} demande, subvention annuelle)

65748.3262

CLUB NAUTIQUE MAZAMET AUSSILLON : **250 €**
(Participation organisation de la course pédestre de la Mérinos 2025)

65748.6330

INITIATIVES MAZAMET MONTAGNE NOIRE : **5 000 €**
(Complément subvention annuelle 2025)

65748.6321

ARTISANS ET COMMERCANTS DE MAZAMET ACM : **2 000 €**

(Complément subvention annuelle, opération commerciale 2025)

Pour : 33

Contre : 00

Abstention : 00

La délibération est adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,



Evelyne MARTY-MARINONE



Le Maire,



Olivier FABRE

Acte télétransmis en Sous-Préfecture

Et certifié exécutoire le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.